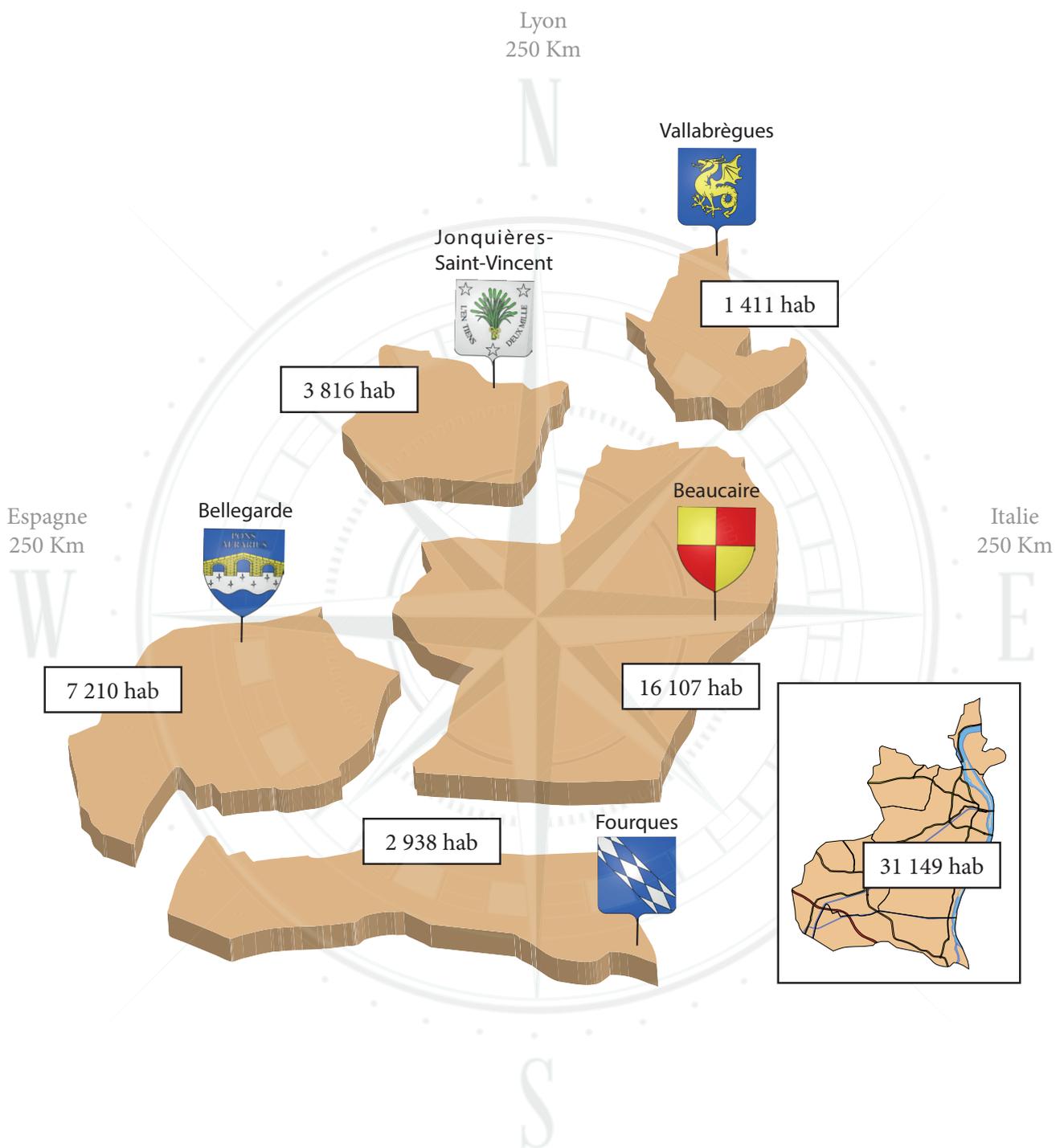


Rapport d'activités ordures ménagères 2019



La loi n°95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, « dite loi Barnier » met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que le Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) doit présenter « **un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers** » et la mettre à la disposition du public. Ce rapport contribue à mieux connaître et faire connaître l'ensemble des conditions techniques organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets est exécuté. Le rapport afférent à l'année 2019 est présenté au conseil communal.



Population	2018	2019	Progression
Beaucaire	16094	16107	+13
Bellegarde	6847	7210	+363
Jonquières-St-Vincent	3687	3816	+129
Fourques	2880	2938	+55
Vallabrègues	1386	1411	+25
Total	30 894	31 479	+ 585

Depuis le 1^{er} avril 2018, la société Nicollin est chargée de la collecte des déchets sur les communes de Jonquières, Fourques et sur la ZUP de Beaucaire. Cette réorganisation a permis de renforcer les équipes de propreté urbaine puisque quatre agents, dont le travail était jusque-là dédié à la collecte, ont été réaffectés au nettoyage des rues. Ils oeuvrent désormais quotidiennement dans les communes membres de la CCBTA, équipés d'une balayeuse avec lance à eau sous pression ou avec des brouettes pour ramasser les déchets oubliés. Déjà remarquée par de nombreux riverains, l'action des agents permet de rendre nos rues plus agréables mais n'exclut pas l'engagement de tous. **Les sacs de tri sélectif sont à sortir à partir de 20 heures et jusqu'à 5 heures 30 le jour du passage.** Tout en gardant à l'esprit que la réduction des ordures ménagères est un enjeu majeur : **9644 tonnes ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCBTA en 2019.** Trier plus ou trier mieux permettrait de réduire sensiblement les taxes d'enlèvement d'ordures ménagères.

Chiffres clés

9644

Tonnes d'OM
collectées sur le
territoire en 2019

Année de référence	Tonnage ordures ménagères	Tonnage collecte sélective
2015	9035	702
2016	3165	797
2017	9408	818
2018	9734	848
2019	9644	803

- 306 kilos par habitant c'est le chiffre officiel concernant les évacuations d'ordures ménagères sur le territoire durant l'année écoulée.
- Chaque administré de la Terre d'Argence a jeté, en moyenne 9 kilos de moins dans le sac noir qu'en 2018.
- 165 tonnes ont fait l'objet d'un refus de tri (20,55%).

Le verre

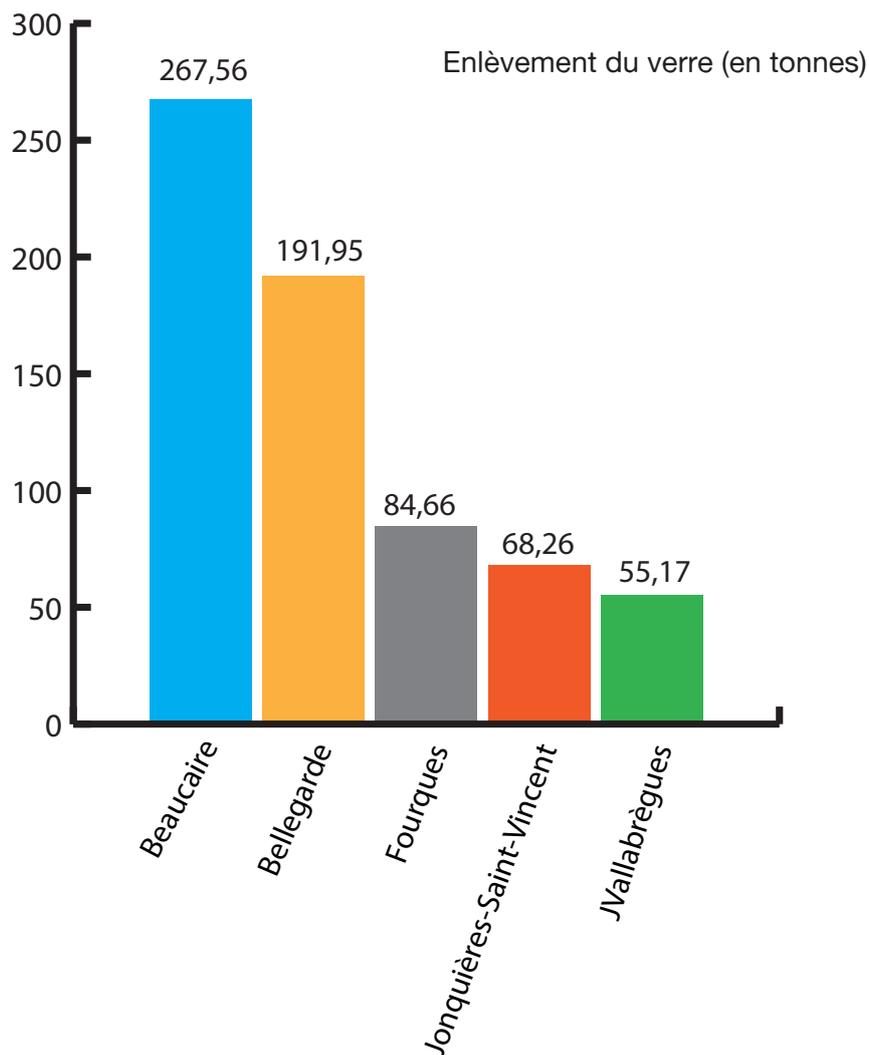
667,6 tonnes ont été collectées en 2019 sur les différents points d'apports volontaires du territoire. C'est 8,63 tonnes de moins qu'en 2018 (676,23). Les derniers chiffres de l'ADEME sont éloquentes. En moyenne, un français « produit » 50 kilos par an avec les bouteilles et les contenants alimentaires notamment. Sur le territoire de la CCBTA, **21,20 kilos ont été évacués vers les colonnes « vertes »** prévues à cet effet. On peut donc considérer qu'à l'échelle de nos cinq communes (sur une base de 28,8 kilos supplémentaires par personne), **il manque plus de 906 tonnes qui finissent invariablement dans le sac noir**. Outre le côté écologique, avec un matériau recyclable à l'infini, les coûts représentent une petite fortune à l'échelle de notre territoire.

Chiffres clés

les frais de traitement liés aux ordures ménagères sont facturés 106 € la tonne par le SITOM et 133 € par SRE.

1 tonne de verre valorisé rapporte
33,50 €
en moyenne

Le « manque à gagner » est donc conséquent, de l'ordre de **142 000 €** par an.



Le papier

314,77 tonnes de papier ont été collectées dans les colonnes dédiées sur l'ensemble de nos cinq communes en 2018, soit 3 tonnes de moins qu'en 2018. On observe, qu'au mieux, on retrouve journaux, revues et magazines dans les sacs de tri sélectif. La grande majorité d'entre eux échouent encore, hélas, au milieu des ordures ménagères. **En ce qui concerne notre territoire, nous sommes 10 kilos par administré sur l'année civile pour le papier.** Les derniers chiffres connus en France annoncent un total de 47,5 kilos par habitant. La société VIAL, mandatée pour évacuer le papier dans les colonnes, a facturé la somme de 132 426 €, montant correspondant aux rotations effectuées toute l'année sur l'ensemble des communes, soit une moyenne de 42,07 € la tonne hors traitement.

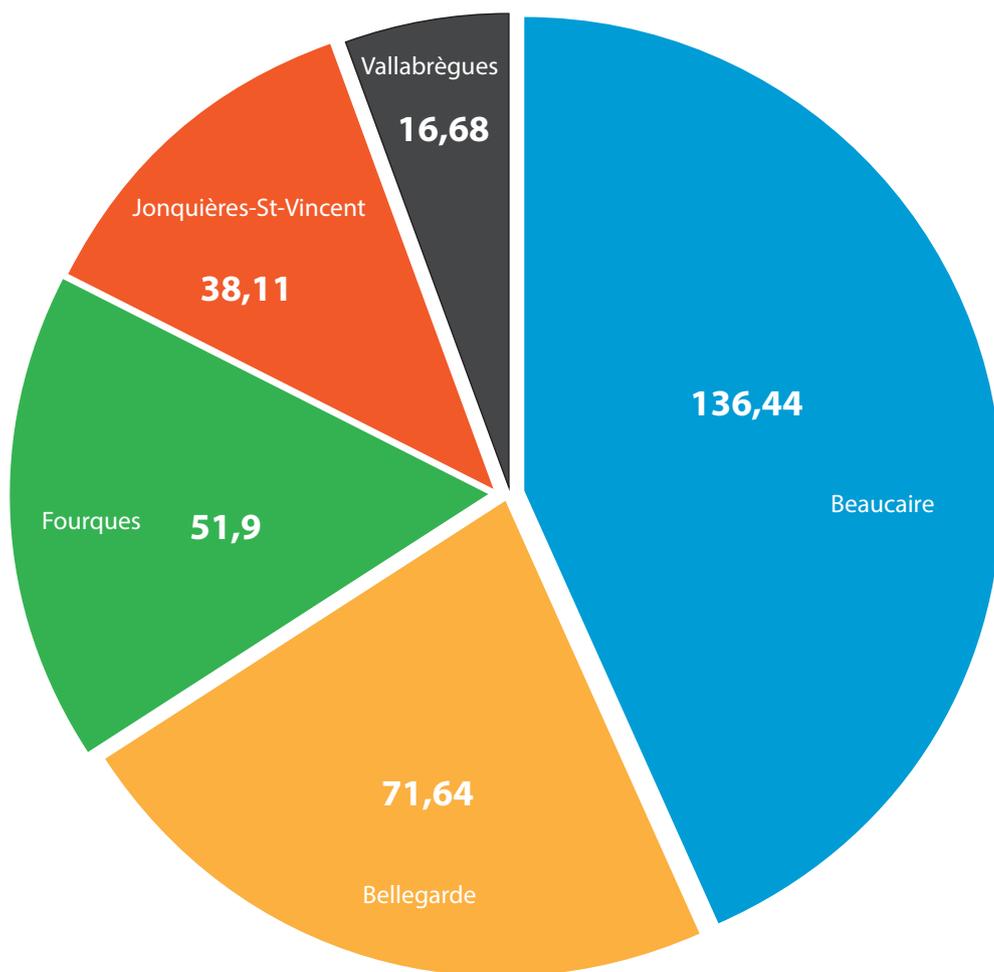
Chiffres clés

les frais de traitement liés aux ordures ménagères sont facturés 106 € la tonne par le SITOM et 133 € par SRE.

314,77^t
collectés sur le
territoire

Le « manque à gagner » est donc conséquent, de l'ordre de **110 000 €** par an.

Enlèvement du papier (en tonnes)



Le textile

37 points d'apports volontaires destinés au recyclage des textiles sont disséminés sur le territoire de la CCBTA. La société Philtex and Recycling gère directement la pose et l'enlèvement dans ces colonnes dédiées. La CCBTA n'est de fait pas impactée financièrement dans ces opérations.

97,444 tonnes ont été collectées en 2019 sur l'ensemble du territoire (103,83 tonnes en 2018).

- Beaucaire : 46,81
- Bellegarde : 21,38
- Fourques : 12,68
- Jonquières-Saint-Vincent : 10,74
- Vallabrègues : 58,1

Il faut également noter que ces colonnes sont encore aujourd'hui trop souvent vandalisées ou dérobées, ce qui influe naturellement sur les tonnages potentiels. Des particuliers font également le choix de se déplacer vers des ressourceries ou associations humanitaires.

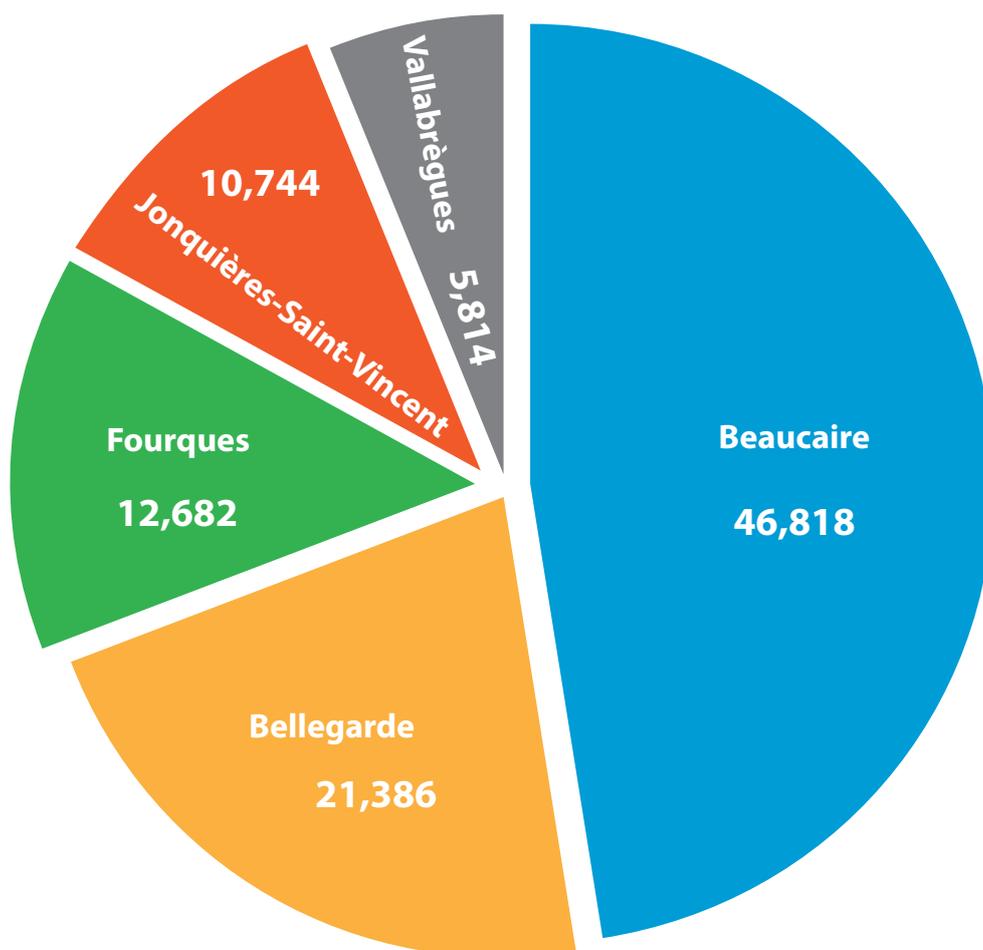
Selon l'ADEME, 90% des textiles usagés, linge de maison usagé et chaussures usagées mis sur le marché en France ne sont hélas pas collectés et se retrouvent régulièrement dans le sac noir. Comme tous les ans, il est bon de rappeler que sans ces filières spécialisées, l'élimination de ces déchets spécifiques coûterait cinq à six fois plus cher à la collectivité.

Chiffres clés

97,444^t
collectés sur le
territoire

97,444 tonnes de textile recyclé dans le respect de l'environnement.
Une économie de 12 000€ par an.
La marge de progression en grande puisque nous pourrions tripler cette économie.

Enlèvement du textile (en tonnes)



La propreté urbaine enlèvement de graffitis

L'agence de Nîmes de la société Ciel Vert est mandatée par la CCBTA pour procéder à l'enlèvement de graffitis par hydro gommage et aérogommage sur le territoire.

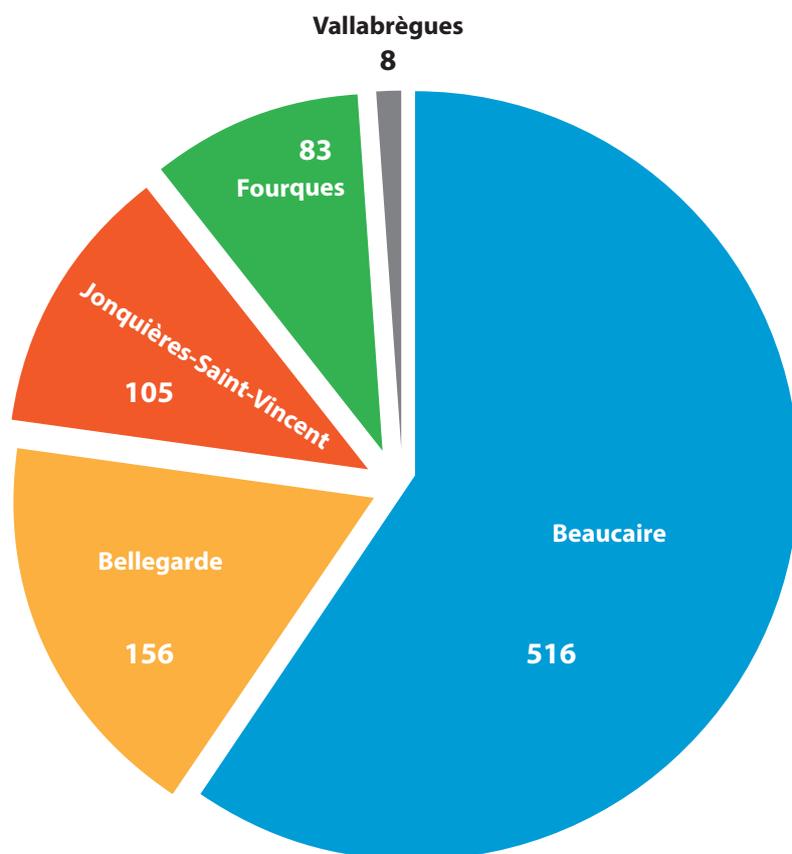
Les communes avisent la brigade « Environnement et Incivilités » afin de procéder au nettoyage.

245,9 m² (28% de surface en moins qu'en 2018 (341 m²) ont été traités pour un montant de 3172,13 € TTC, soit 12,90 € le mètre carré traité.

La propreté urbaine encombrants hors déchèterie

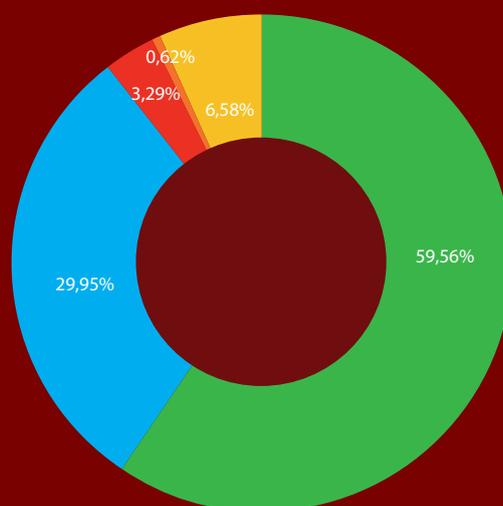
868 appels ont été enregistrés en 2019 au siège de la CCBTA. Le chiffre, en légère hausse par rapport à l'année précédente (760 en 2018), ne doit hélas pas occulter le fait que les équipes sont toujours autant sollicitées pour évacuer des centaines de mètres cubes qui souillent les espaces publics. Malgré le soutien logistique (prise de rendez-vous pour faire enlever ses déchets non ménagers ou quatre déchèteries implantées sur le territoire, totalement gratuites pour les particuliers), force est de constater que le problème des dépôts sauvages reste récurrent sur le territoire. Les équipes dévolues à cette activité ramassent à minima 12 m³ de déchets non ménagers tous les jours de la semaine.

Nombre d'appels téléphoniques par communes



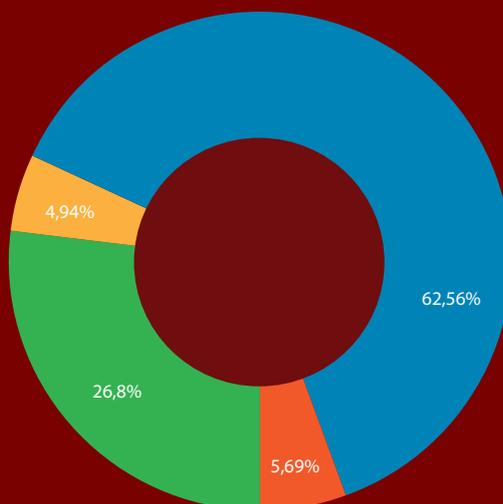
budget de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 6 056 780€



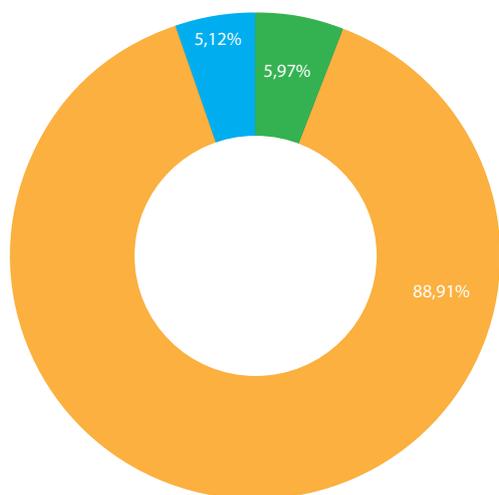
- Fonctionnement des services
- Personnel
- Subventions diverses
- Autres (intérêt d'emprunt, charges except.)
- Amortissement

Recette de fonctionnement : 6 700 863€



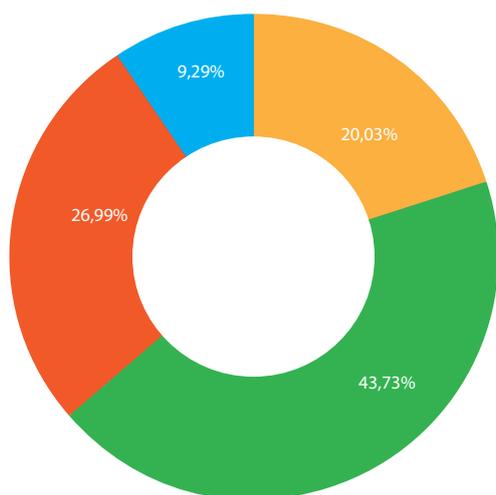
- Taxe collecte et enlèvement ordures ménagères
- Autres produits (produits exceptionnels + atténuation de charges et autres produits de gestion courante)
- Excédent reporté
- Redevances spéciales, Redevance d'occupation et Recettes des syndicats de traitements SITOM et SRE

Dépenses d'investissement : 2 614 127€

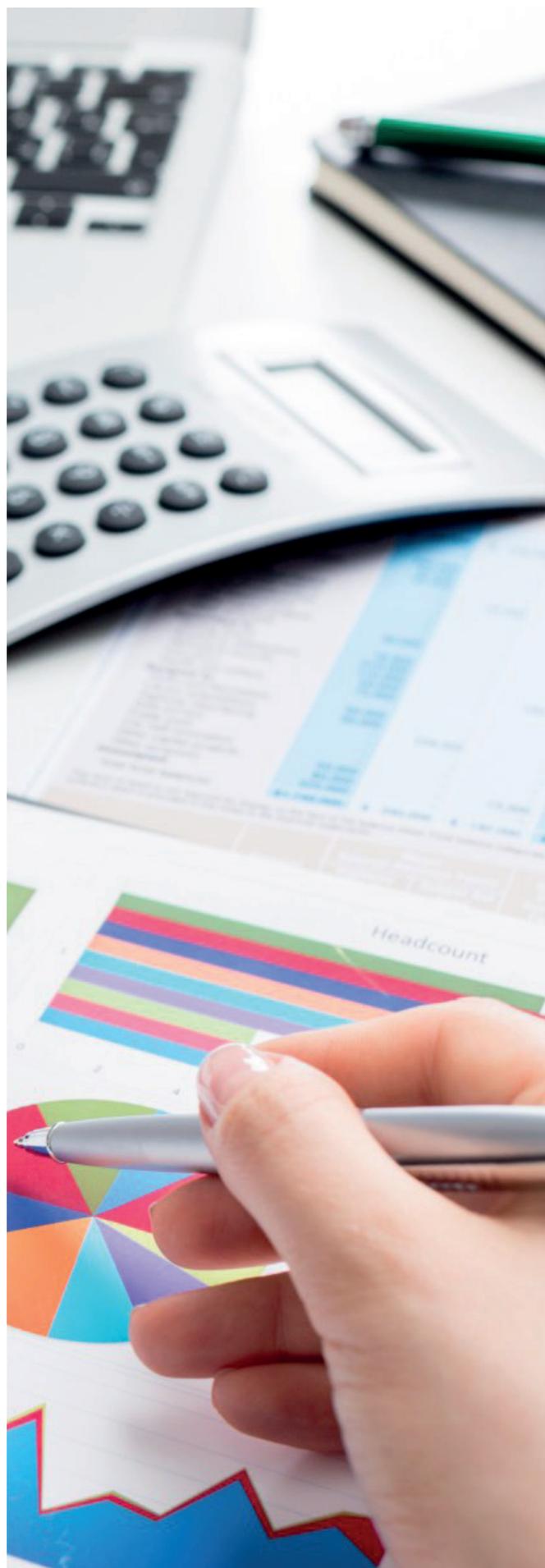


- Remboursement d'emprunt
- Opérations d'investissement
- reste à financer sur report

Recettes d'investissement : 1 477 780€



- Emprunts
- Exédent capitalisé, récupération de TVA
- Report
- Amortissement



L'institution de la redevance spéciale est obligatoire depuis le 1er janvier 1993 (loi du 13 Juillet 1992, codifiée à l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales). Elle est appliquée à la CCBTA depuis 2011.

Pour les producteurs de déchets non ménagers (entreprises ou administrations), la redevance spéciale correspond à une rémunération du service public rendue par la collectivité (collecte et traitement). La redevance spéciale est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour l'élimination de ces déchets et permet de ne pas faire supporter le coût d'élimination des déchets non ménagers à des particuliers.

La redevance spéciale est due par toute entreprise ou administration, localisée dans le périmètre de la collectivité et dont les déchets sont éliminés dans le cadre du service public. Les redevables sont principalement des entreprises commerciales, artisanales, industrielles, de services et des administrations. La redevance est établie en fonction du service rendu et notamment de la quantité de déchets collectés et traités.

Le tarif peut intégrer divers paramètres tels que :

- **Le coût de pré-collecte** (bacs loués) ;
- **Le coût de collecte** (fréquence, collecte sélective ou collecte spécifique) ;
- **Le coût de traitement** (différencié s'il y a plusieurs traitements) ;
- **Les frais de gestion** (personnel, matériel, entretien, gestion de la facturation, impayés et contentieux

Le mode de calcul La délibération du conseil communautaire (5 Février 2013) rappelle les règles en vigueur adoptées en 2011. Les entreprises collectées à concurrence de 660 litres par semaine ne sont pas assujetties à la redevance spéciale. L'abonnement (Ab) représente la somme de 30,71 € par an (montant arrondi à 30 € par an).

Calcul

Ordures Ménagères (OM) La tarification correspond au coût de la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés. Ce coût est déterminé par :

le « volume de bacs X fréquence de collecte (nombre de fois par semaine) X nombre de semaines X prix au litre ».

La délibération du conseil communautaire, en date du 1^{er} juillet 2011, a fixé les règles de tarification suivante : Non assujettissement à la redevance spéciale des déchets collectés à concurrence de 660 litres (soit un bac de 330 litres collecté deux fois par semaine).

•Au-delà de 660 litres, assujettissement selon la formule suivante :

$$RS = Ab + OM$$

RS : Montant de la redevance spéciale à payer

Ab : Mise à disposition d'un bac de 330 à 660 litres (soit 30 € par an).

OM : Coût de la collecte et du traitement (base N-1)

Le calcul de redevance pour l'année 2019 se décompose comme suit :

Le coût est calculé en prenant en compte le coût total des déchets ménagers sur l'année -1 soit 2018, en déduisant les dépenses liées aux déchèteries, les recettes de valorisation des matériaux et les autres recettes diverses liées aux déchets ménagers. En tenant compte de ces paramètres, le coût 2018 s'élève à 2 997 872,54 € pour 9771 tonnes d'ordures ménagères collectées, soit un coût à la tonne de 306,52 €.

Le coût au litre est fixé par la délibération du 18 mars 2019.

Coût 2018 : 306,52 euros/tonne

Densité OM : 0,15 kg/litre (données ADEME) : 1 tonne équivaut à 6666,66 litres.

Coût au litre : 0,0460 euros

Non facturation des volumes collectés au titre du tri sélectif, afin d'inciter les usagers du service à trier davantage.

Base de facturation : 47 semaines par an sauf établissements scolaires (36 semaines) et camping (8 semaines).

Les recettes

38 entreprises ont été assujetties à la redevance spéciale sur le territoire de la Terre d'Argence en 2019. pour une recette de 53 852,04€

Historique de l'évolution

2015	2016	2017	2018	2019
62 053,14 €	62 298,63€	60,198,98€	50 167,06€	53 852,04€

L'année écoulée laisse apparaître que, dans sa globalité, les consignes de tri sont appliquées par les professionnels. Outre le fait de respecter la législation, la mise en place de la redevance spéciale a également pour but de sensibiliser les entreprises à mieux trier afin d'alléger la facture. On observe également le choix de certains d'utiliser des filières d'élimination privées.

Nombre d'assujétis

Communes	Professionnels assujétis	Montant total
Beaucaire	18	37 619,16€
Bellegarde	9	13 564,44€
Fourques	9	1696,92€
Jonquières-Saint-Vincent	1	242,88€
Vallabrègues	1	728,64€
Total	38	53 852,04€

Outre ses missions quotidiennes de collecte et de propreté urbaine, le service Environnement de la CCBTA gère également directement la distribution de sacs de tri sélectif à l'ensemble des administrés du territoire. Cette année encore, les agents ont organisé durant six semaines des permanences dans toutes les communes pour fournir la dotation. 7751 foyers ont ainsi été servis durant la campagne.

Le magazine « Feuilles d'Argence » consacre une large place aux actions mises en place dans chacun de ses numéros. En 2019, le tri, le gaspillage, la propreté urbaine ont trouvé un large écho à l'intérieur de ses pages.

Tout au long de l'année, le service Environnement de la CCBTA communique largement sur ses actions, qu'elles soient pérennes ou ponctuelles. Ainsi, il utilise les supports de communications classiques (presse quotidienne régionale, site internet de la CCBTA et réseaux sociaux) pour aviser les administrés de tout changement de tournées par exemple. S'appuyant sur le service Communication, il réalise en interne tous documents relatifs (flyers de prévention, cartes, informations ciblées...)

- Nouvel habillage pour les PAV



- Affiche des distributions de sacs de tri

BEUCAIRE
 CCBTA
 Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

DISTRIBUTION DES SACS DE TRI SELECTIF
 MARDI 12 AU SAMEDI 23 MARS 2019

Au siège de la CCBTA : 1, AVENUE DE LA CROIX BLANCHE

Horaires d'ouverture : 8h30 / 12h30 et 14h / 17h
 Sauf le dimanche

Il est obligatoire de se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Vous pouvez, en cas d'empêchement, vous faire représenter afin de récupérer votre dotation en laissant une copie des documents demandés. Merci de votre compréhension.

- Communiqué distribué en toute boîtes

Communiqué
 Communauté de Communes Beaucaire
 Habitants du chemin des chênes

Madame,
 Le règlement indique dans votre Charte

Communiqué
 Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
 Habitants du quartier des Etoiles - Beaucaire
Ensemble, gardons notre ville propre

Madame, Monsieur,
 afin de limiter les dépôts intempestifs nous supprimons la cage des sacs jaunes.

Veuillez présenter vos sacs jaunes à l'entrée de vos immeubles ou de vos pavillons le mardi soir uniquement, à partir de 20h, les services de collecte du tri passe le mercredi matin des 5h.

Pour rappel,
 les ordures ménagères, le verre et le papier doivent être déposés dans les colonnes appropriées, les encombrants doivent être apportés en déchèterie.

Merci de continuer vos efforts de tri
 Service environnement de la
 Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

1, avenue de la Croix Blanche - 3°
 Tél. 04 66 59 54 54 / Fax 04 /
 Site internet : www.lalittere.fr
 Facebook: C.C. Terre d'Argence

1, avenue de la Croix Blanche - 30300 Beaucaire
 Tél. 04 66 59 54 54 / Fax 04 66 59 10 31
 Site internet : www.lalittere.fr
 Facebook: C.C. Terre d'Argence

- Information dans le Feuilles d'Argence

Déchèteries Inaugurations

1,5 million d'euros investis à Beaucaire et Bellegarde pour améliorer l'accueil et la capacité des déchèteries gérées par la CCBTA

La capacité de la déchèterie de Beaucaire va doubler

Mercrèdi 6 février, Juan Martinez, président de la CCBTA accompagné par Jean-Marie Fournier, vice-président en charge de l'économie et des élus de la CCBTA ont inauguré la création de huit nouveaux quais sur le site beaucairois. La seconde tranche des travaux qui a déjà débuté consiste à reconstruire l'ancienne déchèterie devenue obsolète.

Dans quelques semaines, la nouvelle déchèterie terminée complètera ainsi 15 nouveaux quais pour assurer un meilleur accueil des usagers de la Terre d'Argence.

Un investissement de près d'un million d'euros pour la CCBTA subventionné en partie par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Horaires d'ouverture : en hiver, lundi au samedi 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h 30. Dimanche 9 h à 12 h. En juillet / août : lundi au samedi 8 h 30 à 12 h et 15 h à 18 h 30. Dimanche 9 h à 12 h.
 Adresse : chemin du plateau de Sicard, 30300 Beaucaire.
 Contact : 04 66 74 12 20.

Une réhabilitation complète et une demi-journée d'ouverture supplémentaire à Bellegarde

Après plusieurs mois de travaux, la réhabilitation complète de la déchèterie de Bellegarde est aujourd'hui terminée. Le 25 janvier, Juan Martinez, président de la CCBTA accompagné des vice-présidents, Jean-Marie Gilles, Jean-Marie Fournier et Jean-Michel Azeïma ont inauguré cette réalisation financée par la Communauté de communes à hauteur de 450 000 € TTC avec une subvention de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Plusieurs nouveaux quais, un bassin de rétention ont été aménagés et permettent aujourd'hui un meilleur accueil des usagers. Pour faire face à la hausse de fréquentation de la déchèterie, un agent supplémentaire a également pris son poste au 2 janvier. La déchèterie ouvre désormais une demi-journée supplémentaire le mardi matin.

Horaires d'ouverture : Mardi, vendredi, samedi : 8 h 30 / 12 h et 14 h / 17 h 30. Mercredi, jeudi : 14 h / 17 h 30. Dimanche : 9 h / 12 h. Adresse : Chemin du Petit Rhône, 30300 Bellegarde. Contact : 04.66.59.54.54.

- Videos produites en interne

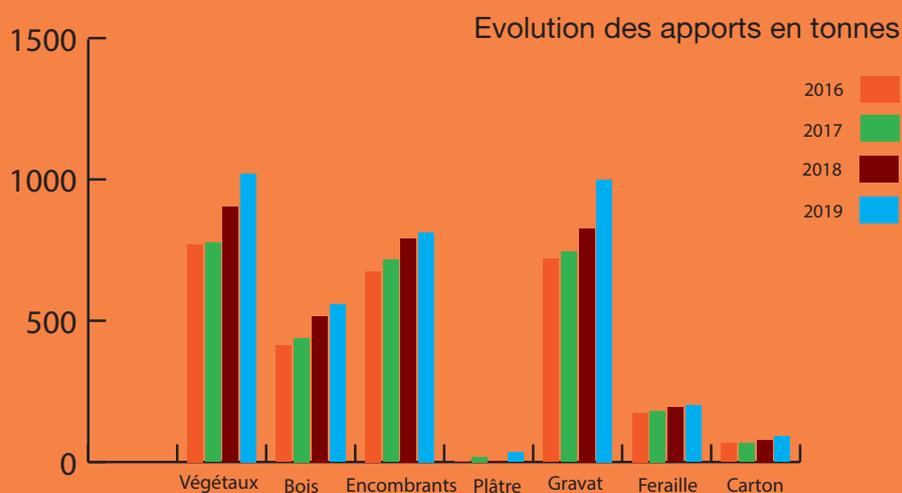
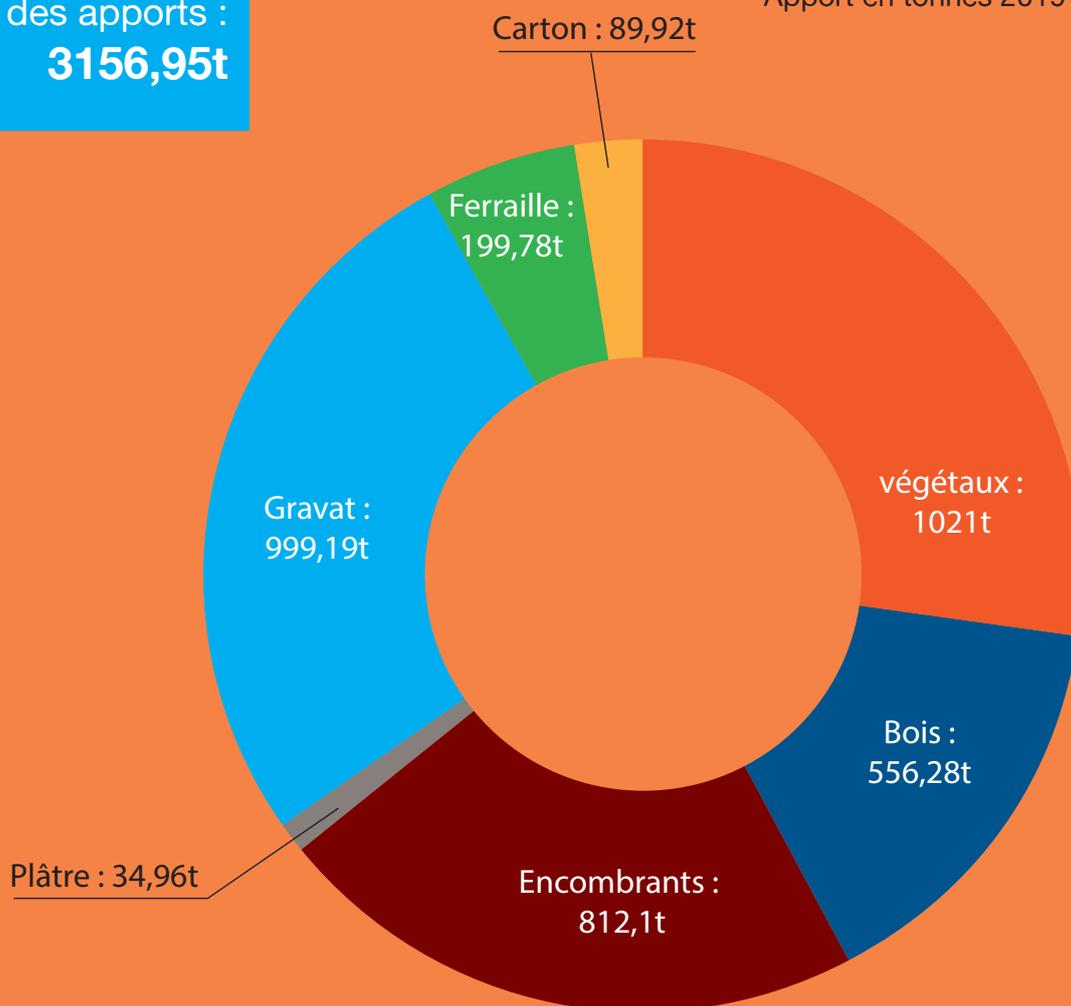
et il faut faire un tri et cela prend beaucoup de temps pour eux.

Les déchèteries

Beaucaire

Total des apports :
3156,95t

Apport en tonnes 2019



Jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de Beaucaire

En hiver

Lundi au samedi 8h30 à 12h et 14h à 17h30

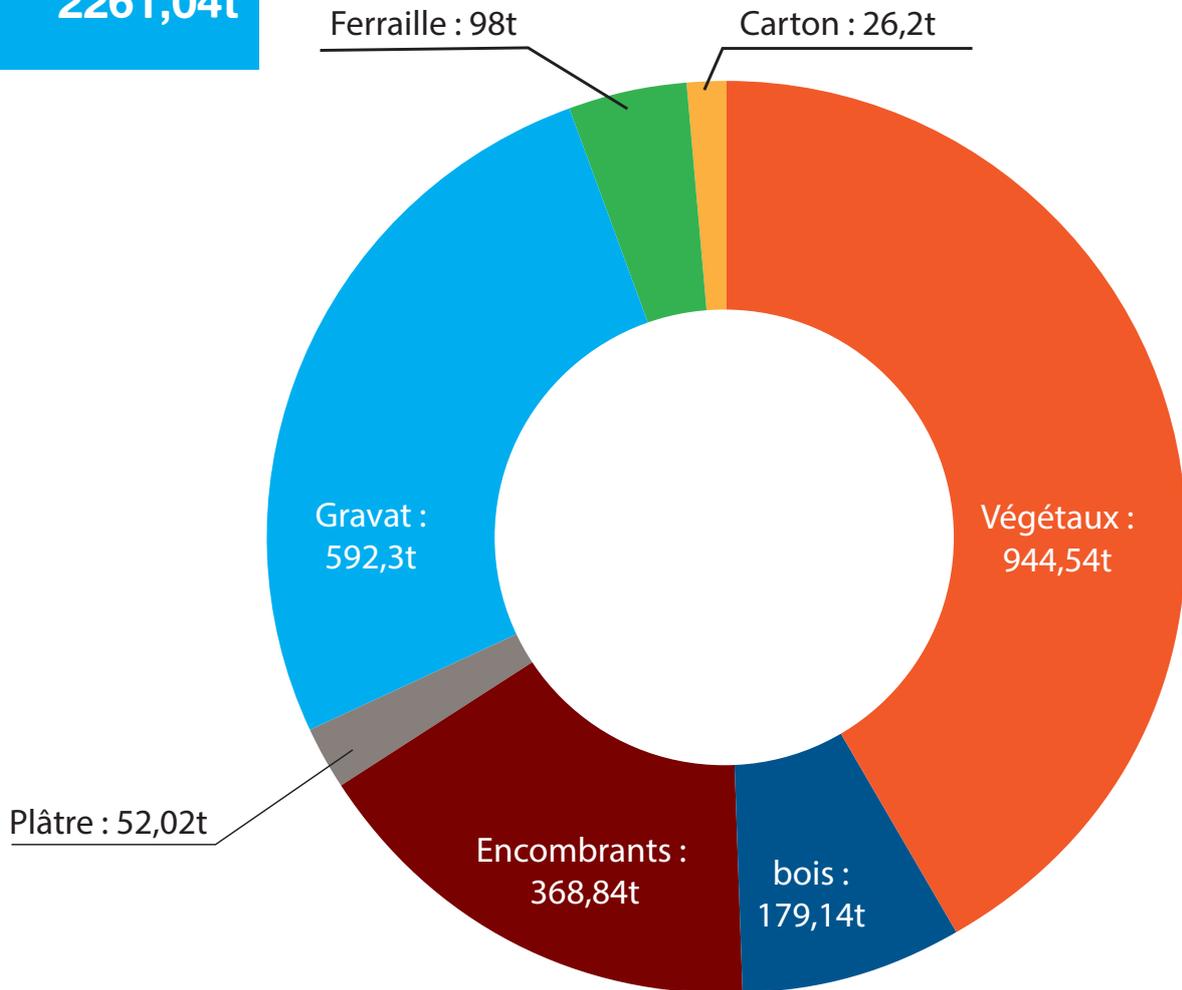
Dimanche 9h à 12h

En juillet / Août

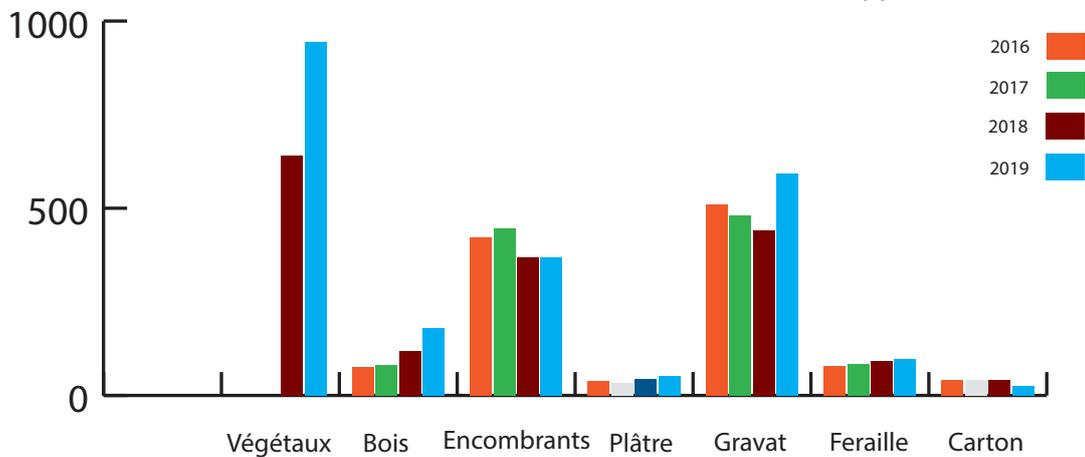
Lundi au samedi 8h30 à 12h et 15h à 18h30 Dimanche 9h à 12h

Apport en tonnes 2019

Total des apports :
2261,04t



Evolution des apports en tonnes



Jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de Bellegarde

En hiver : Mardi, mercredi et jeudi : 14h à 17h30
Vendredi et samedi de 8h30 à 12h et 14h à 17h30
Dimanche 9h à 12h

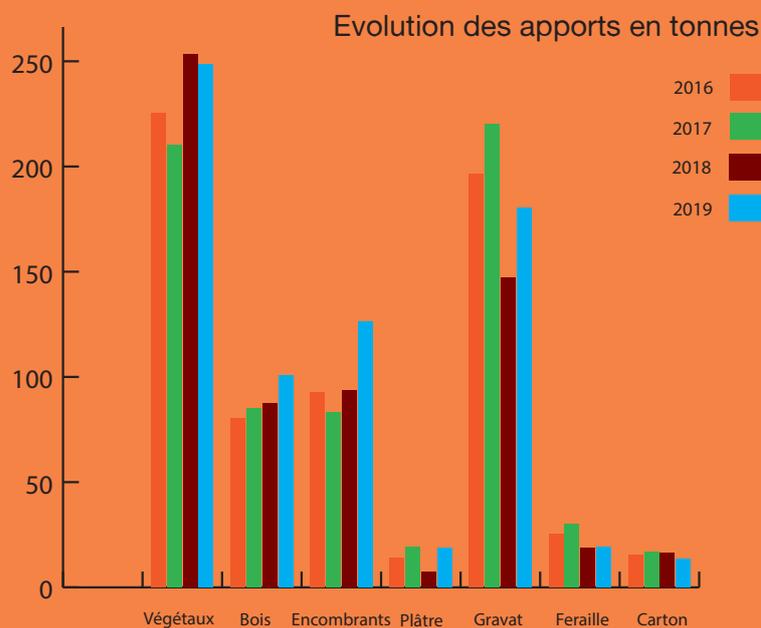
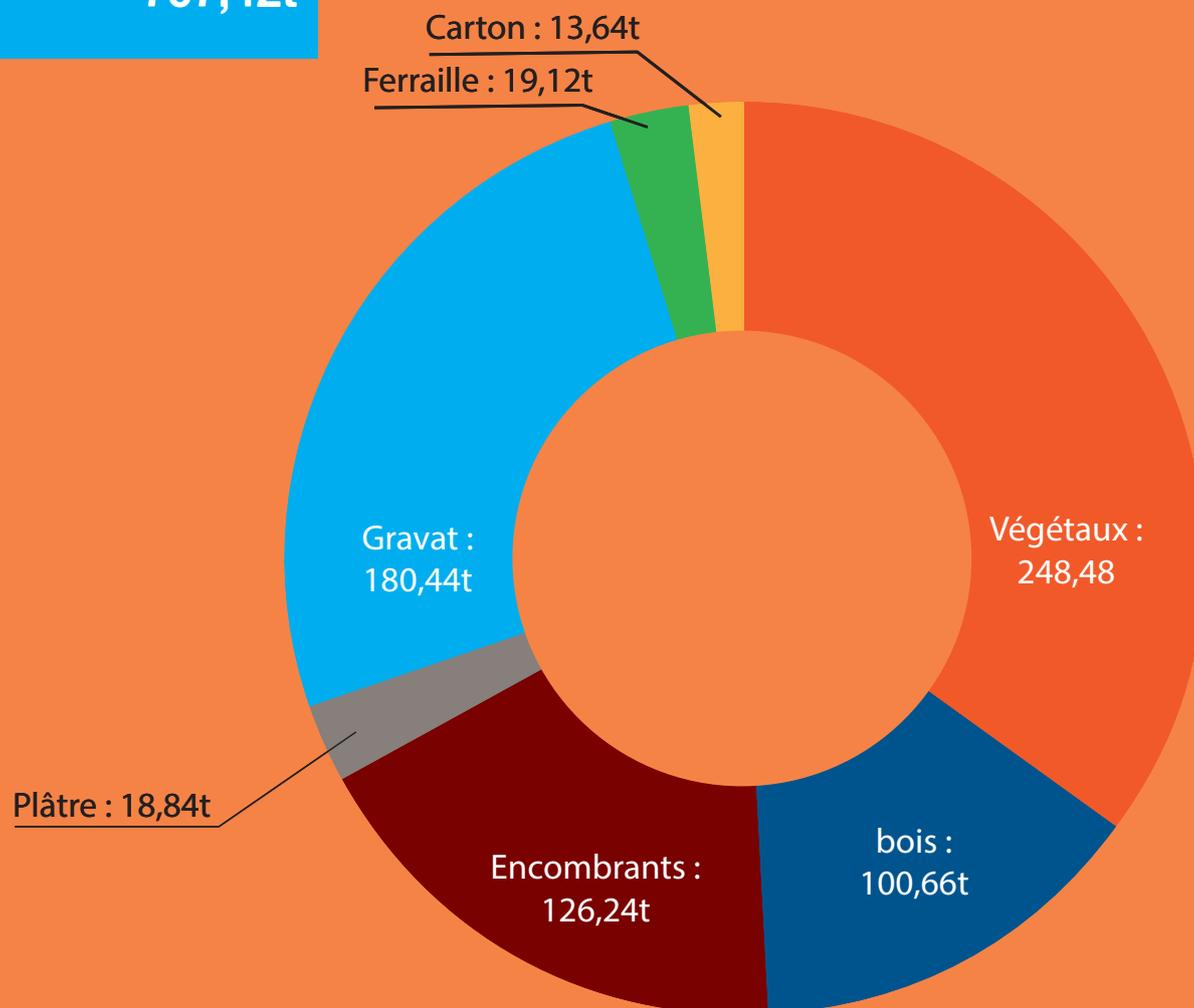
En juillet / Août : Mardi, mercredi et jeudi : 15h à 18h30 Vendredi et samedi de 8h30 à 12h et 15h à 18h30

Les déchèteries

Fourques

Total des apports :
707,42t

Apport en tonnes 2019



Jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de Fourques

En hiver

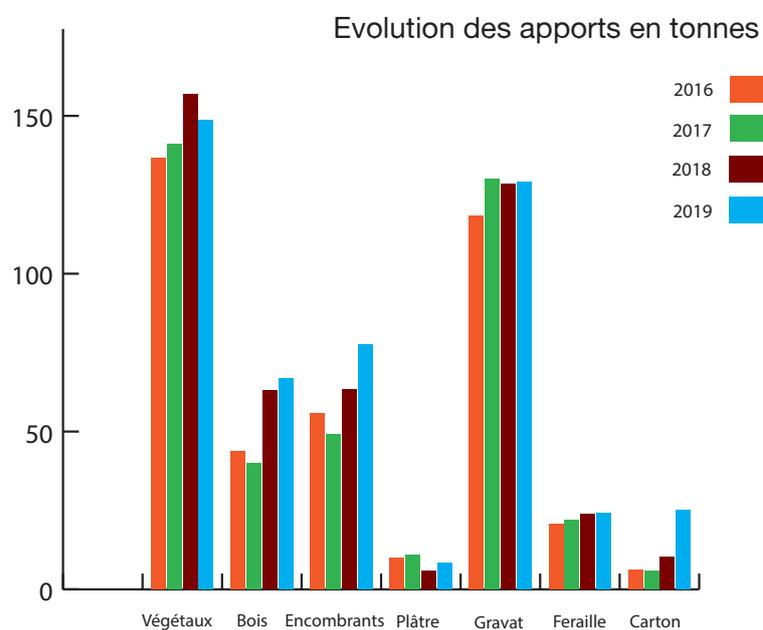
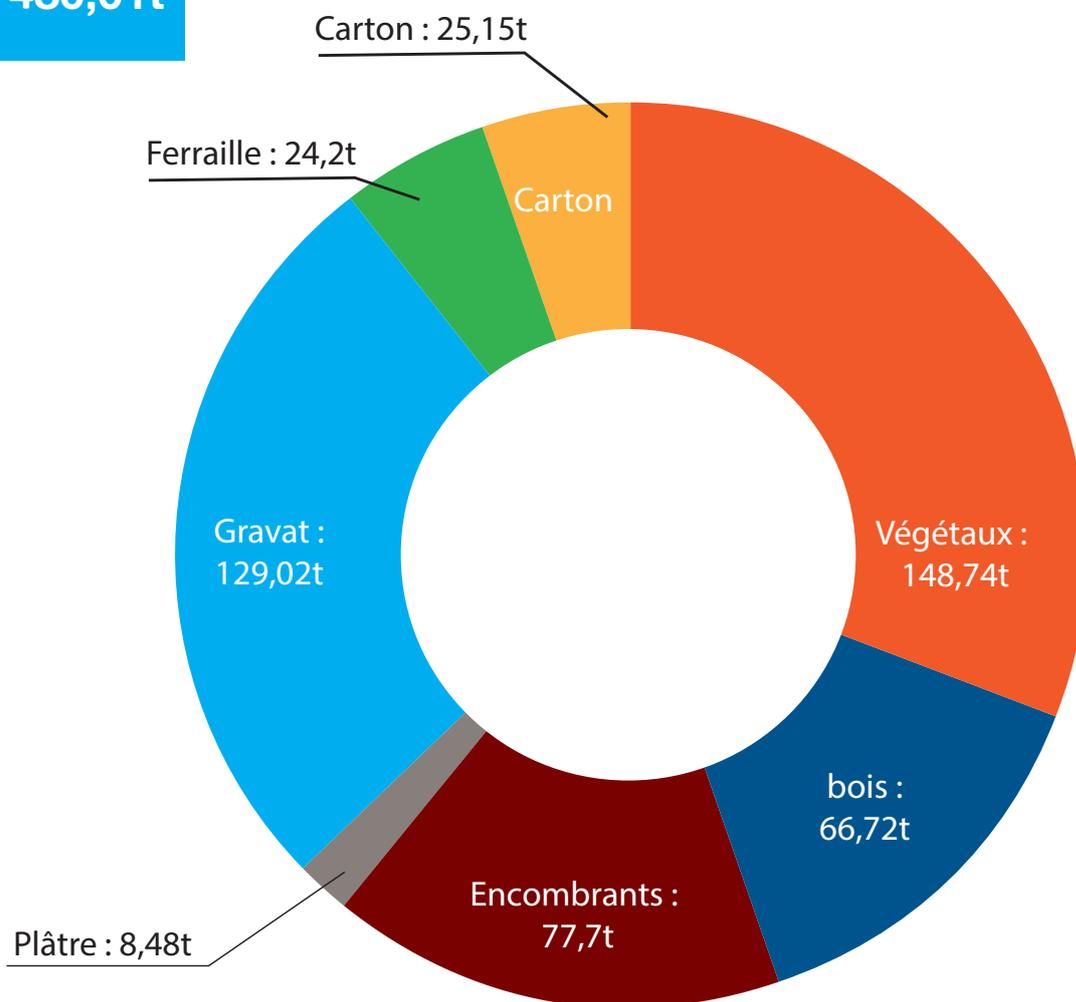
Lundi 8h30 à 12h / Mercredi 8h30 à 12h / Vendredi 14h à 17h30
Samedi 8h30 à 12h et 14h à 17h30 / Dimanche 9h à 12h

En juillet / Août

Lundi 8h30 à 12h / Mercredi 8h30 à 12h / Vendredi 15h à 18h30 / Samedi 8h30 à 12h et 15h à 18h30

Apport en tonnes 2019

Total des apports :
480,01t



Jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de Vallabrègues

En hiver
Lundi 14h à 17h30
Mercredi 14h à 17h30
Samedi 8h30 à 12h et 14h à 17h30

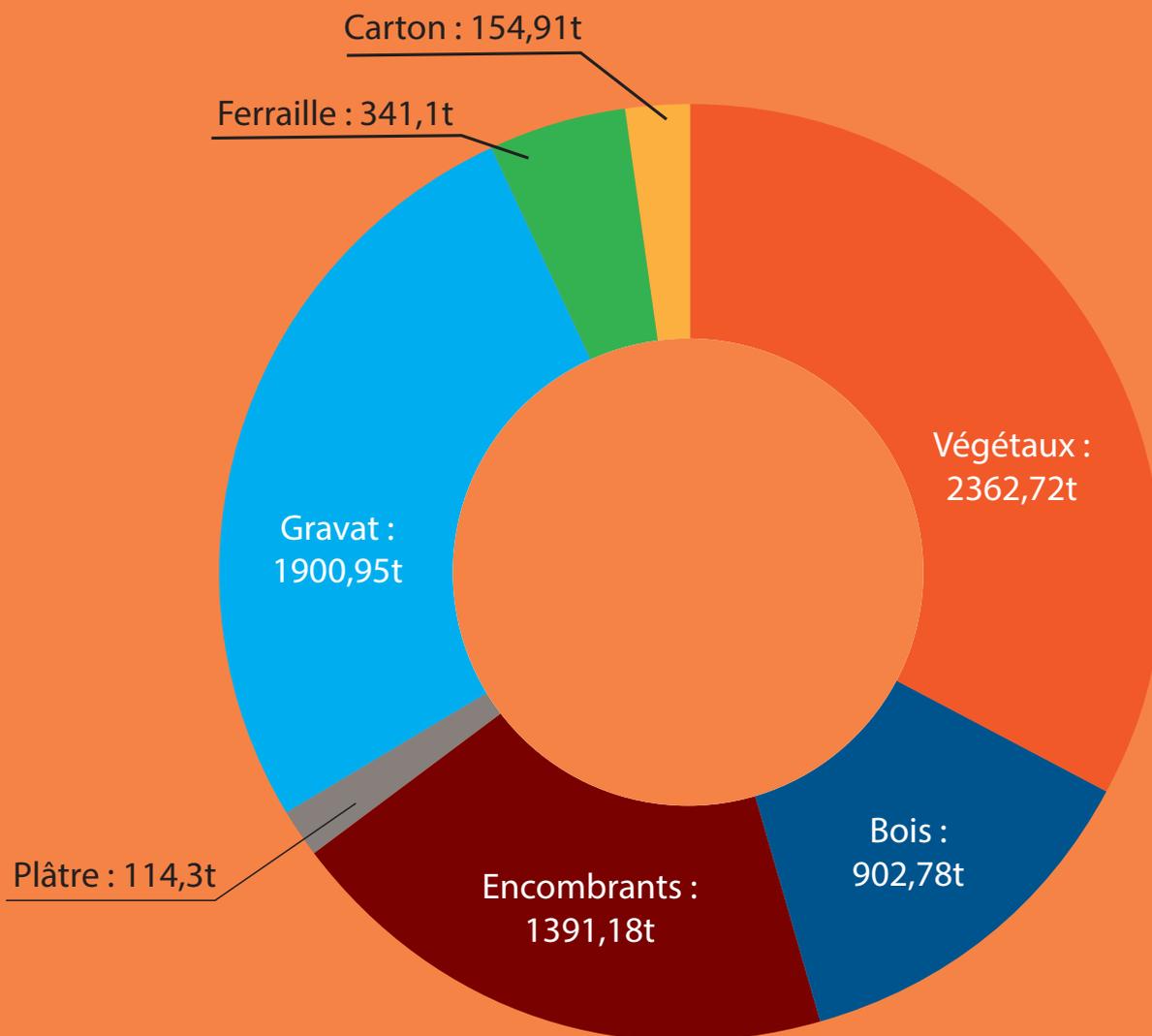
En juillet / Août
Lundi 15h à 18h30
Mercredi 15h à 18h30
Samedi 8h30 à 12h et 15h à 18h30

Les déchèteries

Tonnage toutes déchèteries confondues

Total des apports :
7167,94t

Apport en tonnes 2019
hors déchets D3E et déchets ménagers spéciaux

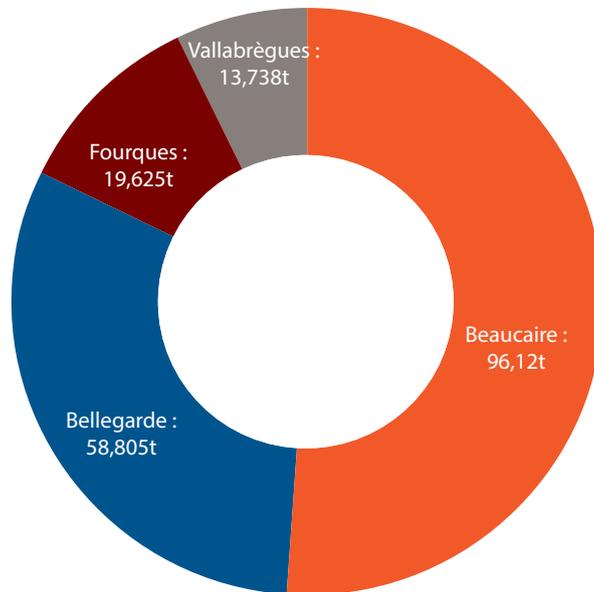


Les déchèteries

Tonnage toutes déchèteries confondues
D3E

Total des apports :
188,28t

Apport en tonnes 2019 des D3E

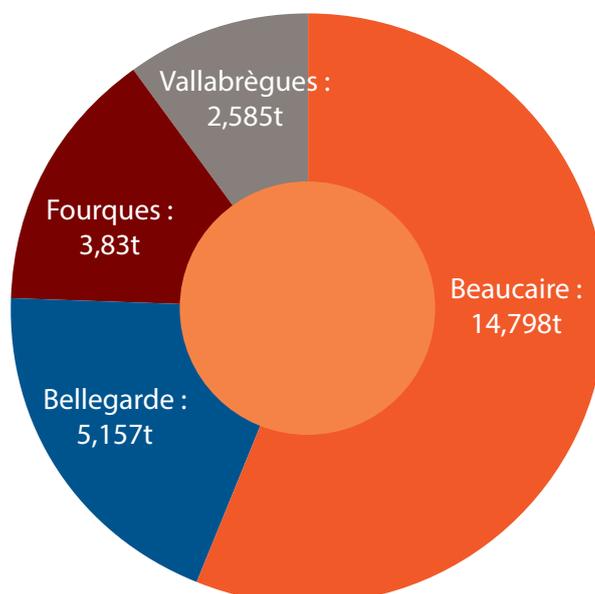


Les déchèteries

Tonnage toutes déchèteries confondues DMS

Total des apports :
26,37t

Apport en tonnes 2019 des DMS



CCBTA
1, avenue de la Croix blanche
30300 Beaucaire - Tél 04 66 59 54 54
www.laterredargence.fr